

RETOUR D'EXPERIENCE

RENAULT CLEON



SITUATION

- Renault est un **acteur majeur** de l'économie normande de par l'implantation de 5 sites.
- Installée depuis **1958**, l'usine de Cléon a pour vocation de produire :
 - des moteurs,
 - des boîtes de vitesses
 - des pièces en aluminium.

Son implantation est idéale : proximité de l'autoroute A13 permettant un accès rapide vers les autres sites industriels normands et ceux de la région parisienne.



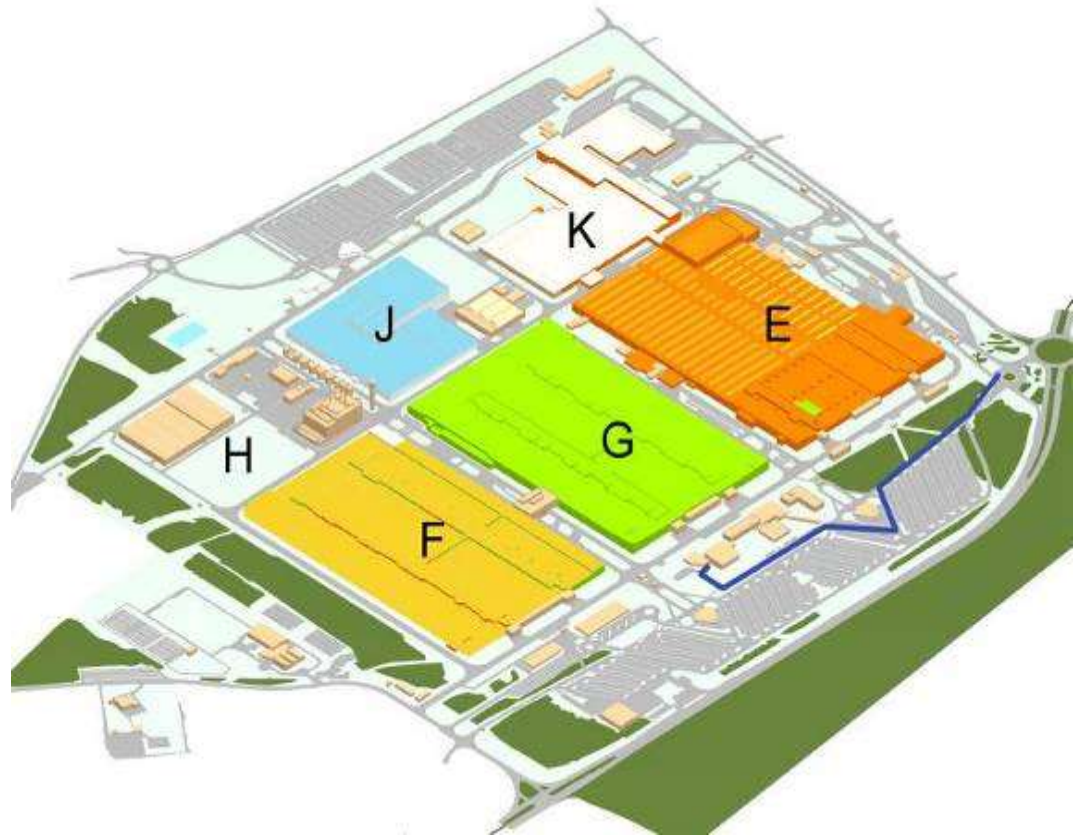
sur 155 hectares dont 40 bâtis

137 lignes de production,
355 fournisseurs



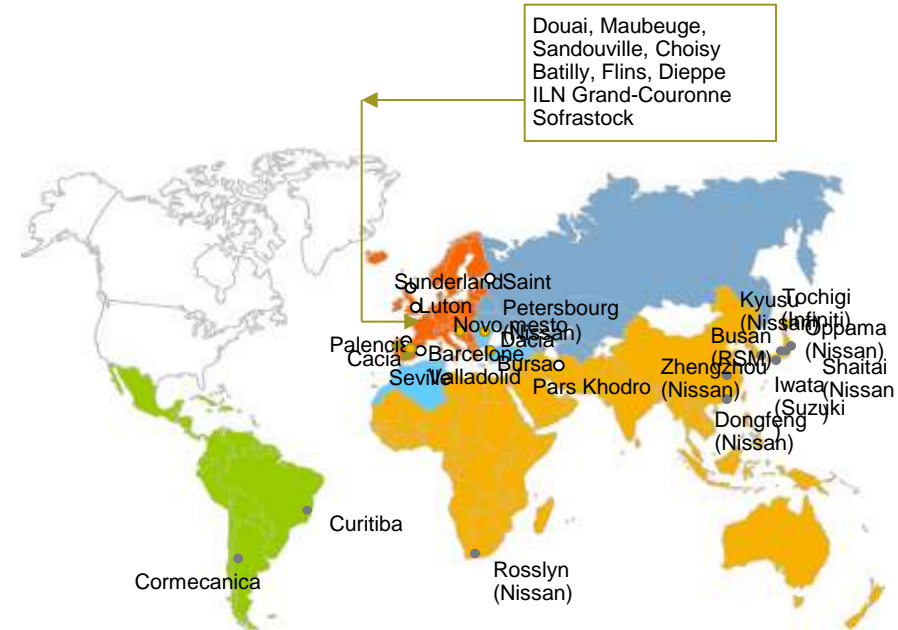
PLAN DE L'USINE

- **155** hectares dont 40 sont couverts
- **137** lignes de production,
- **355** fournisseurs



UNE USINE AU SERVICE DE L'ALLIANCE

- 35 sites clients
- 46% de l'activité pour Renault,
- 54% de l'activité pour d'autres marques : Samsung, Dacia, Nissan, Infiniti, Suzuki et Opel
- 53% de la production pour les véh. particuliers
- 47% de la production pour les véh. utilitaires
- 69% de notre activité exportée



En 2012,

1 190 397 organes boîtes de vitesses et moteurs fabriqués

12 000 tonnes de pièces en aluminium coulées

LA SÉCURITÉ

La politique Santé et Sécurité de l'usine de CLEON

Notre politique s'inscrit directement dans la Politique Conditions de Travail du Groupe Renault et plus globalement dans le Système de Production Renault qui place l'homme au cœur de ses préoccupations.

Préserver la Santé et la Sécurité de tous et améliorer les conditions de travail est une priorité absolue pour le site de Cléon.



LA SÉCURITÉ

La politique Santé et Sécurité de l'usine de CLÉON



LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ.

**POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ
CONDITIONS DE TRAVAIL**

LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ.

Notre politique a été créée et mise en œuvre dans la Politique Conditions de Travail de Groupe Renault et sera pleinement appliquée au Système de Production Renault qui (avec l'écologie) constitue de nos préoccupations. Préserver la Santé et la Sécurité de tous et améliorer les conditions de travail est une priorité absolue pour le site de Cléon.

AXES FONDAMENTAUX
Notre responsabilité est cohérente avec la charte des 2000 valeurs fondamentales :

- Appliquer les 3 principes généraux de prévention.
- Fixer des objectifs d'amélioration continue de la Sécurité et des Conditions de Travail.
- Respecter impérativement les exigences réglementaires en matière de Santé et de Sécurité de Travail.
- Donner le management de la Sécurité et des Conditions de Travail comme une mission majeure de l'encadrement.
- Fixer des responsabilités et des rôles pour chacun en plus de cette politique.
- L'objectif ultime est de protéger les salariés de Cléon et de leur famille dans toute circonstance et de leur permettre de travailler en toute sérénité et en toute sécurité.

OBJECTIFS PRIORITAIRES
En cohérence avec nos orientations, nous nous fixons comme objectif prioritaire de supprimer les risques pour atteindre le 0 accident.

Les principaux objectifs sont les suivants :

Expériences :

- Mise de 25 postes « 3J » en effort et poste de jour (08h) à fin 2010.
- Pas de création de poste pénible en conditions normales.
- 100% de personnel à absence réduite (moins de 5 jours).

Projets / Modifications :

- Prise en compte du personnel à options réduites dans les projets.
- Pas de poste sans CLC en conditions normales et conformité aux projets réglementaires et de santé.

Entreprises Externes :

- 100% des platesformes sont habilitées.

Management :

- 100% des Départements et Services ont un responsable pour l'application de cette politique, en suivant les 4 étapes :
 1. Structurer les risques
 2. Supprimer, prévenir et protéger les salariés
 3. Evaluer les risques
 4. Améliorer la prévention

À travers notre démarche, à chacun d'être conscient de son rôle et de son engagement dans la mise en œuvre de cette politique.

À Cléon, le 1er Juin 2010
Les membres du Comité de Sécurité :

G. AUGEROT, F. BURELLE, F. FROSTEN, A. CHANCI, D. BURLE-PORTELLE, C. GONZALEZ-FORONDA, A. GUY, F. LAETHEL, G. JUMEL, M. JONIN, M. REYBERT, F. MICHEL, C. MARTEL, M. ROY, G. THOMAS, K. THOUVENOT.

USINE DE CLÉON



QUELQUES DONNEES

- 430 plans de prévention rédigés en 2012, par 164 pilotes d'affaires
- Le rôle de chargé d'affaire défini au niveau corporate
- Exigence de formation inscrite au cœur de la politique santé sécurité de l'établissement



Entreprises Extérieures :
 - 100 % des pilotes affaires sont habilités
 = 12 heures de formation
 initiale

Ensemble de documents en ligne, et sur intranet, accessibles aux pilotes

- 📁 Analyser les risques
- 📁 Annexes utiles
- 📁 Doc 00 - Qui fait quoi
- 📁 Doc 01 - Livret d'accueil
- 📁 Doc 01-A - Liste travaux Dangereux
- 📁 Doc 01-B et C - Liste travaux à Surv Med Spéciale SMS
- 📁 Doc 01-D - Liste des interlocuteurs
- 📁 Doc 2 - Mesures de prévention en réponse à l'appel d'off
- 📁 Doc 03 - Convocation PdP et inspection préalable
- 📁 Doc 03-C - Avis CHSCT
- 📁 Doc 04 - Plan de prévention
- 📁 Doc 04-1 Additif au plan de prévention
- 📁 Doc 05 - Déclaration d'ouverture des travaux
- 📁 Doc 06 - Bon d'intervention
- 📁 Doc 07 - Convocation Réunion de coordination
- 📁 Doc 08 - Panneau de chantier et docs associés
- 📁 Doc 09 - Fiche d'opération
- 📁 Évaluation et cotation des entreprises
- 📁 Newsletter du pilote
- 📁 Plaquette EE
- 📁 Protocoles sécurité
- 📁 Utiliser un plan annuel
- 📁 Comment accéder au portail CdT
- 📁 FOSPlanpreventionV1
- 📁 IMPRESSION A3 POCLETTE PLAN DE PREVENTION

The screenshot shows a web browser window with the URL 'Conditions de travail / Santé - Cleon - SAP Net...'. The page title is 'ESPACE RH' and the main content area is titled 'PLAN DE PREVENTION'. Below the title, there is a sub-header 'Nominés : CLEON' and a paragraph stating 'Conditions de travail - Le Plan de prévention est obligatoire et régi par le décret du 20/02/2002'. A list of 8 items follows, detailing when and how to implement a prevention plan. At the bottom of the screenshot, there is a large heading 'PLAN DE PREVENTION' with two worker icons on either side, and a sub-heading 'A) QUAND DOIT-ON RÉALISER UN PLAN DE PRÉVENTION ?'.

Conditions de travail / Santé - Cleon - SAP Net...

ESPACE RH

Collaboration | Mes Validations RH et OOH parachevées |

Revue | Développement professionnel | Gestion administrative | Mon temps de travail | Psa et avantages sociaux | Retraites sociales, CPF, conditions de travail et santé | Déplacements professionnels | Service de l'assistance

PLAN DE PRÉVENTION

Nominés : CLEON

Conditions de travail - Le Plan de prévention est obligatoire et régi par le décret du 20/02/2002.

- A) Quand doit-on réaliser un Plan de prévention ?
- B) PRE-REQUIS A LA REDACTION DU PLAN PREVENTION :
- C) Rédaction du Plan de Prévention :
- D) Pré-requis à l'ouverture des travaux :
- E) Ouverture des travaux :
- F) Évaluation de la performance des entreprises extérieures :
- G) Réception de chantier et fin des travaux :
- H) Plans de prévention annuels

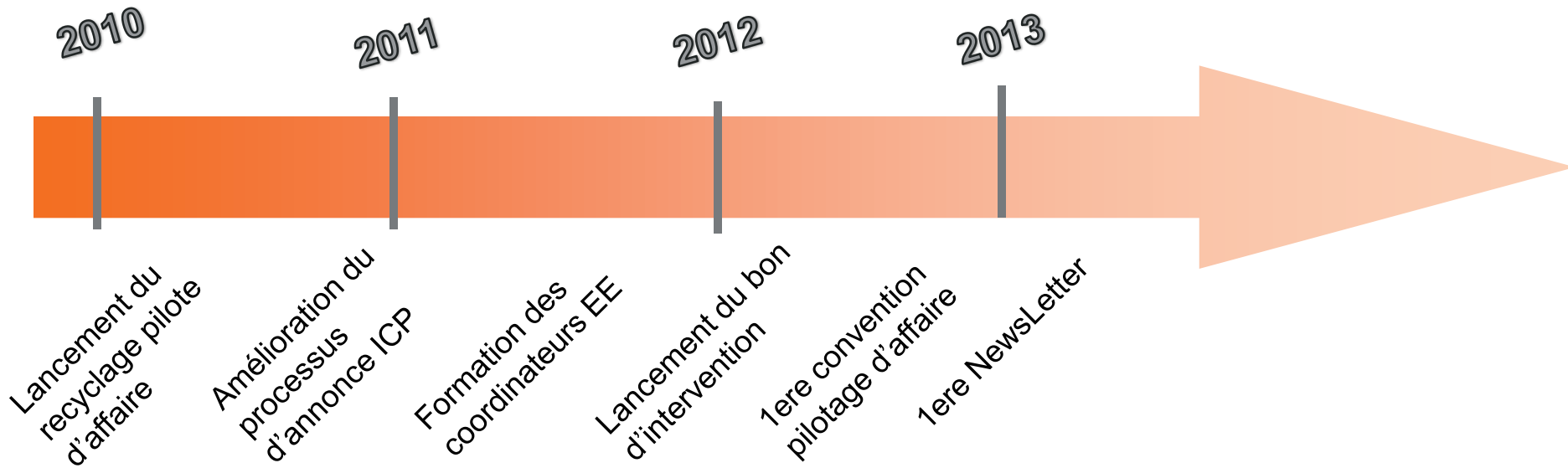
PLAN DE PREVENTION

1 / 1 sur 2 pages

A) QUAND DOIT-ON RÉALISER UN PLAN DE PRÉVENTION ?

Objectif : Le plan de prévention permet d'organiser le travail de l'entreprise Utilisatrice (Renault) et de l'Entreprise extérieure. Des mesures de prévention sont prises au niveau de chaque risque éventuel.

PRESENTATION DES PRINCIPAUX AXES DE PROGRES



2010

Lancement du recyclage de formation pilote d'affaire



- **Règle :**

Tous les 5 ans, ou plus fréquemment si le pilote n'a pas pratiqué les deux dernières années

- **Durée : 4 heures**

- **Objectif :**

**Rappeler les principales exigences réglementaires et site
Lecture d'extrait de jurisprudence sur ces exigences**

254 personnes recyclées depuis la création du module

Lancement de l'invitation par mail pour les Inspections Communes Préalables à l'élaboration de Plan de Prévention

INSPECTION COMMUNE PRÉALABLE ET RÉUNION D'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION

RAPPEL : Document à envoyer 3 jours avant la date prévue

N° du plan de prévention: 513 229

Chargé d'affaire:
Nom: SYLVESTRE Guillaume Téléphone: 01 76 88 17 38 Fax: 01 76 88 96 34 A.P.I. CLE.ACC.0.47

Destinataires:

Les entreprises extérieures et leurs sous-traitants

n°	Nom de l'entreprise	Poste(s) (P) ou Sous-traitant(e) (S)	n°	Nom de l'entreprise	Poste(s) (P) ou Sous-traitant(e) (S)
1	Siemens	P			
2	Securtec	S			

Le(s) responsable(s) des services impactés par l'opération:

Responsable(s) Ateliers/ Maintenance: GATM, Logistique

M	BISSON Thierry	Scs	4192
M	FANNIER Fabrice	Scs	3042
M	FESTOU Patrick	Scs	4196
M	COLLETTE Didier	Scs	3016

Le(s) responsable(s) coordination des services impactés par l'opération:

Coordinateur(s) Ateliers/ M: LE BRIS Scs: 0345 M: Scs: Scs:

Technicien de Prévention: C&T M: Scs: Scs:

Membres CHSCT et ses APS
CHSCT EE et Tech: E. Durand / V. Vignier / F. Podguzer / R. Caillon / M. Cheval / L. Langlais
Accueil Prévention Sécurité: L. Lavoie
Conditions de Travail: D. Le Bris

Pour l'opération suivante:

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie (détection et extinction) et d'évacuation

En application du décret 32-158 du 23/02/1992, l'inspection commune préalable des lieux, des installations et matériels concernés par l'opération est prévue le 18/06/2013 à 10 heures 30

Bâtiment: G Etage: RDC Personne: A1

Elle sera suivie de la réunion d'élaboration du Plan de Prévention qui aura lieu dans la salle - Salle de formation Service incendie

Nous vous demandons:

- d'assister à l'inspection et à la réunion qui suivra, ou de vous y faire représenter par une personne dotée de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires.
- d'informer votre CHSCT des dates et lieux indiqués ci-dessus.
- de venir avec la copie validée par votre chargé d'affaire du document "Mesures de prévention en réponse à l'appel d'offre (Doc 2)" concernant votre entreprise et les copies de ceux de vos sous-traitants.
- d'informer vos sous-traitants de l'obligation de participer à cette inspection et à la réunion et d'informer leurs CHSCT.
- d'amener tous les documents que vous jugez utiles pour cette réunion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Envoyer Mail

Le: 18/06/2013
Signature: SYLVESTRE G

Convocation inspection préalable et réalisation plan de prévention SIEMENS.

SYLVESTRE Guillaume

Envoyé: lun. 10/06/2013 13:45

À: **#CHSCTExtClean;** PRUNIER FABRICE; DAMIEN ANTHONY; MORVAN Mickael; WILLIAMS Sébastien; BISSON Thierry; LEMAITRE Arnaud; CAVILLON BRUNO; COLLETTE DIDIER; FIQUET FRANCOIS; GOSTREL PASCAL; LAGRANGE Benoit; ROUSSEL William; FESTOU PATRICK; BACHELET STEPHANE; ROZE Eric;

Cc: DUVAL Dominique

Message Doc 3 - Inspection préalable et PdP Siemens 2013.xls (139 Ko)

Bonjour

Veuillez trouver en pièce jointe la convocation à l'inspection commune préalable et à la réunion de rédaction du Plan de Prévention de la société SIEMENS, concernant des opérations de maintenance préventive et corrective d'installations de détections et extinction incendie sur l'année 2013.

Celle ci aura lieu le 18/06/2013 à 10H00.

Avantages

- Veille sur le respect des 72 heures
- Facilite les échanges d'information

2011

Formation coordinateur et plans de responsabilité géographiques

LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ.

RESPONSABILITE GEOGRAPHIQUE BATIMENT E



NOMS DES COORDINATEURS BÂTIMENT E

DA/CD	CHARGE DE COORDINATION EE	FONCTION	TELEPHONE	
01	LAURENT NOTIS AURELY	ACA	88114	
02	STEPHANE BOGEMOND CHRISTOPHE	ACA	87206	
03	ERIC MILU CHRISTOPHE	ACA	88042	
04	PHILIPPE TRANEL GERARD	CUET	87646	
05	CHRISTINE VANDEL JEAN-LUC	ADJOINT CD	87772	
06	MARIE-LENE RICHARD LOUIS	ACA	81338	
07	BERNARD BARRE XAVIER	ACA	88488	
08	GREGORY CAYILLON ERIC	CUET	87284	
09	PHILIPPE SOULETS DIDIER	TECH. 4TE TEMAUX	87881	
10	FABRICE MORVAN MICHAEL	CUET	81948	
11	MARTINE MARTIN MARTINE	CA	87188	
12	ANGIE VANNOIE	TECHNicien ENV.	88187	
13	VALERIE BILLARD VALERIE	TECHNicien ENV.	87952	
14	GREGORY FRESSE GREGORY	TECHNicien ENV.	81388	
15	YVES QUINHEZ YVES	CUET	88287	
16	OLIVIER LEPREVRE OLIVIER	CUET	87178	
17	HECTOR MOREL LEBENOT ISABELLE	CUET Ass. Motricité P8	88282	
18	FREDERIC BREILLY FREDERIC	CA	88630	
19	DEMS CAMPAONE DEMS	CA	87146	
20	CECILE LOTHON ARNAUD	ADJOINT CD	87962	
21	THOMAS THOMAS	CA	81887	
22	LOTHON ARNAUD	Charge relations sociales	88718	
23	LACAPELLE SYLVAIN	ACA	87188	
24	CLERE BERTRAND	CLERE BERTRAND	Chef de site EML	87446
25	REMOUSIS THOMAS	LANGE FREDERICK	CUET	87442
26	SCURISSE ERIC	RASSET STEPHANE	CUET	87888
27	ERIC BRACCEWILLI ERIC	Prép/Concepteur Process	88112	
28	SIMON GUILLAUME	SIMON GUILLAUME	Chef de site DCT	
29	DOUCET JEAN-MICHEL	SULBERT DIDIER	CUET	88488
30		BETHAZE KURELLE	CUET	88788
31		LAUREN LAUREN	CUET	88178
32	LETHIAS DANIEL	ROZAY DANIEL	CUET	87448
33	LEROUY DEMS	LEROUY DEMS	CA	88788
34	THOMAS THOMAS	LEROUY PASCAL	Coordinateur de travaux	88988
35	DUBREUIL THIERRY	DUBREUIL THIERRY	CA	88882
36	BISSON THIERRY	BISSON THIERRY	CA	88488

LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ.

Formation DES COORDINATEURS ENTREPRISES EXTERIEURES

USINE DE CLÉON
Service Conditions de Travail

Mai 2012



SOMMAIRE

LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ.

- 1 GESTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES SUR SITE
- 2 LES DIFFERENTS ACTEURS
- 3 ZOOM SUR LES MISSIONS DU COORDINATEUR
- 4 PLANS DE RESPONSABILITES GEOGRAPHIQUES

USINE DE CLÉON
Service Conditions de Travail

Mai 2012



2013

Lancement de la News Letter

- **Nouveautés** : communication sur les évolutions liées au processus,
- **Récit Instructif** : exemple d'accidents,
- **Bonnes pratiques Usine à l'affiche**,
- **Rappels réglementaires**.

Axes de progrès à venir

- Lancement d'un DOJO
- Travail sur la rationalisation des pilotes d'affaires
- Formation **Analyse des Risques Professionnels**



Fréquence de réalisation de plans de prévention

